

Erythrée: établissement de passe-ports à l'ambassade érythréenne du Soudan

Renseignement de l'analyse-pays de l'OSAR

Marco Looser

Weyermannsstrasse 10
Case postale 8154
CH-3001 Berne

Pour les colis:
Weyermannsstrasse 10
CH-3008 Berne

T ++41 31 370 75 75
F ++41 31 370 75 00

info@osar.ch
www.osar.ch

Berne, le 13 avril 2010

CCP 30-16741-4
Compte dons
CCP 30-1085-7

Préambule

La demande adressée à l'analyse-pays de l'OSAR contenait la question suivante:

Un déserteur érythréen obtient-il l'établissement d'un passeport à l'ambassade d'Erythrée, à Khartoum?

Cette demande fait suite aux faits suivants:

Le requérant d'asile érythréen a déserté du service militaire actif. Début 2005, il a fui au Soudan où il a pris contact avec l'ambassade érythréenne, demandé et obtenu l'établissement d'un passeport. Pour cela, il a dû demander à sa famille restée en Erythrée de lui procurer l'attestation nécessaire dans une administration locale

L'Organisation suisse d'aide aux réfugiés OSAR observe la situation en Erythrée depuis plusieurs années.¹ Nous appuyant sur nos propres recherches et sur les renseignements qui nous ont été fournis par des spécialistes, nous prenons position comme suit sur cette demande:

Etablissement de passeports à des déserteurs érythréens à l'ambassade érythréenne de Khartoum

Selon les informations d'un spécialiste de l'Erythrée, l'ambassade érythréenne du Soudan, mais aussi dans d'autres pays, établit depuis 2002 des passeports pour les déserteurs qui en font la demande. Elle fournit également des passeports avec des faux noms. Les conditions d'obtention sont toujours les mêmes: le versement de ce qu'on appelle l'impôt national et l'enregistrement à l'ambassade érythréenne du pays d'accueil. S'ils ne remplissent pas ces conditions, les demandeurs sont menacés de voir leur famille restée en Erythrée, frappée de sanctions. L'établissement du passeport n'équivaut pas à une amnistie; lors d'un éventuel retour, le demandeur serait tout aussi exposé à des poursuites pénales pour désertion.²

Un article paru dans *Awate – Gedab News Analysis* confirme ces informations et indique que l'ambassade de Khartoum établit des passeports pour les réfugiés érythréens contre des montants très élevés. *Awate* évoque également l'ironie de la situation: si les réfugiés qui ont réussi à fuir le pays avaient été pris à la frontière, ils auraient été abattus par les forces de l'ordre. Les formulaires très détaillés que les demandeurs doivent remplir permettent aux ambassades d'obtenir, outre des devises, des informations précises sur la personne et sur les membres de sa famille restés en Erythrée. Par ailleurs, les représentations érythréennes espèrent ainsi s'assurer que les réfugiés s'acquitteront de leur obligation de paiement de deux pour cent de leur revenu à leur pays d'origine. Là aussi, s'ils ne coopèrent pas, les

¹ www.fluechtlingshilfe.ch/pays-d-origine.

² Information écrite d'un spécialiste de l'Erythrée, 8 mars 2010.

membres de leur famille restés en Erythrée perdraient leurs droits aux prestations de l'Etat.³

Un rapport de *Human Rights Watch* daté d'avril 2009 confirme que systématiquement, les ambassades érythréennes demandent pour toute prestation deux pour cent du revenu du demandeur et des informations sur sa situation personnelle et sur celle de sa famille. Le gouvernement se sert de cette procédure pour maintenir la diaspora érythréenne sous contrôle. Les activistes politiques comme toutes les autres personnes qui n'ont pas payé cet impôt sur le revenu se voient refuser l'établissement de documents. Les membres des familles qui vivent en Erythrée doivent prouver que leur proche à l'étranger s'est acquitté de cet impôt.

Par ailleurs, les personnes qui ont illégalement quitté le pays ou qui ont déserté et qui ont besoin de nouveaux papiers établis par l'ambassade, doivent avouer avoir déserté et s'être rendues coupable de haute trahison. Pour le gouvernement, toutes ces mesures ont pour objectif d'améliorer le contrôle de la diaspora et d'augmenter les revenus de l'Etat.⁴

Vous trouverez les publications de l'OSAR sur l'Erythrée et d'autres pays d'origine des réfugiés sous www.fluechtlingshilfe.ch/pays-d-origine

L'OSAR-Newsletter vous informe des nouvelles publications. Inscription sous www.fluechtlingshilfe.ch/actualite/newsletter

³ «In exchange for Euros and US dollars, the Eritrean embassy in Khartoum issues Eritrean passports to escapees who secure visas (mostly to the Arab Gulf states.) Ironically, the Eritrean citizens would have been shot on sight if the Eritrean government border patrol had spotted them days earlier. (...) the Eritrean embassy requires the applicants to fill lengthy forms (their relatives, addresses, etc) and transfers the information to the Eritrea embassies in their destination country. This assures their loyalty once they arrive in the foreign land. They are required to pay a mandatory 2 % of their income taxes. If they refuse to co-operate, their relatives risk denial of any service from the government.» In: Awate – Gedab News Analysis, For PFDJ, Yesterday's Target Is Today's Income Opportunity, 13 septembre 2009: www.awate.com/portal/content/view/4954/19/.

⁴ «There are a variety of ways in which the Eritrean government exerts pressure on exiles for both financial and political reasons. The government expects all Eritreans in the diaspora to pay a two percent tax on income. (...) The two percent tax is not only a financial mechanism, however. The government also uses it to consolidate its control over the diaspora population by denying politically suspect individuals essential documents such as passports and requiring those who live in Eritrea to provide 'clearance' documents for their relatives who live abroad – essentially coercion to ensure that their relatives have paid the two percent expatriate income tax demanded by the government. (...) Embassies have particular leverage over many Eritrean immigrants and refugees who do not have travel documents, and those whose passports require renewing. (...) Even once a refugee makes a decision to approach the embassy and request official assistance for whatever reason, the state requires those who have fled the country illegally or absconded from national service to sign a 'confession' admitting to treason and failing to fulfill one's national duty.» In: Human Rights Watch, Service for Life: State Repression and Indefinite Conscripton in Eritrea, avril 2009: www.hrw.org/sites/default/files/reports/eritrea0409web_0.pdf.